



COMMUNE DE LES ASSIONS  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023

. L'an deux mille VINGT TROIS et le QUATRE AVRIL à VINGT heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel LEGRAS, Maire**

**Date de Convocation : 21 Mars 2023**

Présents : BASTIDE MARDELLE Nadège, BEALET Arnaud, CHARBONNEAUX DE NICOLA Mireille, DUPRE Serge, LEGRAS Emmanuel, PASCAL Florent, RANC Laetitia, REDON Emilie, REGNAULT Brigitte, SUEL Pascale, THIBON Pierre, TOUREL Alain, VAZ FERNANDES Nathalie.

Excusés : BETTING Dominique, TOUREL Jean-Luc.

Pouvoirs : BETTING Dominique à LEGRAS Emmanuel.

Secrétaire de Séance : RANC Laetitia.

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame RANC Laetitia est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il / Elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

-Nombre de Conseillers Municipaux :	15
-Nombre de Conseillers Municipaux présents :	13
-Nombre de Pouvoirs :	1
-Nombre d'excusés :	2

**Ordre du Jour de la Séance**

Nomination du secrétaire de séance,

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023 n'appelle aucune observation.

Le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés



COMMUNE DE LES ASSIONS  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023

Vote			
En exercice :	15	Pour :	14
Présents :	13	Contre :	0
Pouvoirs :	1	Abstention :	0
Pris part au vote :	14	Total :	14

**Délibération 1 :**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2022**

Le Maire Emmanuel LEGRAS, s'étant retiré, vote sous la présidence de Mme REGNAULT Brigitte.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 2**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Maire Emmanuel LEGRAS, s'étant retiré, vote sous la présidence de Mme REGNAULT Brigitte.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 3**

**AFFECTATION DE RESULTATS 2022**

Le Maire Emmanuel LEGRAS, s'étant retiré, vote sous la présidence de Mme REGNAULT Brigitte.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 4**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 5**

**BUDGET PREVISIONNEL 2023**

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.





COMMUNE DE LES ASSIONS  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023

**Délibération 6**

**CHOIX DE L'ORGANISME DE CONTROLE ET DE SECURITE POUR LES DEUX  
MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET CSPS POUR LA CONSTRUCTION  
DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS**

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 7**

**ACQUISITION DE DEUX TERRAINS AU CHEF-LIEU PARCELLES B 185 ET B 1598  
POUR FACILITER L'ACCES AUX PARCELLE B 1599 (TERRAIN DE FOOT) ET B 202 ET  
B 201 (BÂTIMENTS COMMUNAUX LOCATIFS ET BIBLIOTHEQUE).**

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 8**

**AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION « ATOUT  
RURALITE » AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'UNE PLATE  
FORME MULTI SPORTS TYPE CITY PARC.**

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

**RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES  
ELECTORALES Rapporteur : Emmanuel LEGRAS**

Par courrier en date du 13 mars 2023 M. Le Sous-Préfet rappelle que les membres des Commissions de Contrôle chargées de la régularité des listes électorales ont été nommés par Arrêté Préfectoral N°07-2021-02-09-004 du 9 février 2021 modifié pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement intégral des Conseils Municipaux étant intervenu entre le 15 mars et le 28 juin 2020, les mandats des membres des actuelles commissions devraient en théorie prendre fin au cours de l'été 2023.

Aussi il doit être transmis à ses services dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 juin 2023 les propositions de la Commune concernant les Conseillers Municipaux ainsi que les délégués de l'Administration et du Tribunal Judiciaire.

Le Conseiller municipal doit être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission ou, à défaut le plus jeune, à l'exclusion du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation, ou d'un conseiller titulaire d'une délégation.





**COMMUNE DE LES ASSIONS**  
**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 AVRIL 2023**

Il est également demandé de procéder simultanément à la désignation de suppléants afin de garantir la tenue de cette instance.

M. Arnaud BEALET, plus jeune membre du Conseil Municipal est donc proposé en tant que titulaire et Mme Nathalie VAZ FERNANDES en tant que suppléante.

Pour les représentants de l'Administration et du Tribunal Judiciaire issus de la société des propositions sont à l'étude.

**ECOLE Rapporteur : Laetitia RANC**

Suite à la demande du Centre Social Intercommunal REVIVRE sollicitant la mise à disposition de locaux scolaires : Ecole et Cantine auprès des Communes de GRAVIERES et LES ASSIONS afin d'héberger le Centre de Loisirs pour l'été 2023 comme présenté lors du Conseil Municipal du 28 février 2023.

Après concertation avec l'équipe enseignante, qui ne s'oppose pas à cette requête, les responsables du Centre Social REVIVRE ont été invités à visiter les lieux.

A l'issue de ce rendez-vous et après avoir également été reçus par la Commune de GRAVIERES, le choix du Centre de Loisirs se porterait pour cette année 2023 sur la Commune de LES ASSIONS.

Le Conseil Municipal considérant la nécessité d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants du Canton fréquentant le Centre de Loisirs, exprime son approbation concernant cette mise à disposition des locaux scolaires et de restauration.

Mme RANC Laetitia précise par conséquent que les dates d'occupation du site par le Centre de Loisirs se ferait à compter du 8 juillet 2023 jusqu'au 26 août 2023, et que cette mise à disposition gracieuse sera finalisée par la rédaction d'une convention entre la Commune et le Centre de Loisirs.

**CULTURE Rapporteur : Emilie REDON**

Suite à la rencontre avec Mme JACQUET Hélène de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Ardèche Cévennes – CPTS- qui souhaite une collaboration avec les Mairies du Canton.

Le Conseil Municipal est informé des missions de cette association, dont l'action est validée par l'Agence Régionale de Santé – ARS – et financée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie-CPAM-.

La CPTS a pour but d'accompagner les personnes non seulement dans leur parcours santé mais aussi et surtout d'œuvrer à leur prise en charge en faisant le lien entre les différents acteurs de celle-ci : Coordination entre les Médecins, Hôpitaux, Professions Libérales (Infirmier(e)s, Kinésithérapeutes etc.) Association diverses (ADMR, Vivre Chez Soi, etc...) et ce notamment pour Gérer au mieux l'organisation du maintien à domicile des personnes âgées, Orienter vers la





COMMUNE DE LES ASSIONS  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023

Filière Addictologie, Accompagner le Parcours Soins Diabète, Favoriser l'accès aux soins pour le public précaire, Informer sur la Santé sexuelle des jeunes, Guider pour un bien vieillir etc... Cette personne est donc disponible sur le territoire pour rencontrer les personnes et leurs familles ayant besoin d'un accompagnement particulier ou pour la mise en place de protocoles spécifiques.

Mme REDON Emilie annonce également la tenue prochaine d'une réunion de la Commission Culture Aide Sociale pour élaborer le tableau d'attribution de subventions aux Associations de la Commune et réaliser le planning des animations à venir.

**SERVICE TECHNIQUE Rapporteurs : Pierre THIBON & Alain TOUREL**

Un des deux agents du service Technique a fait valoir ses droits à la retraite, après étude et validation de son dossier par le Centre de Gestion 07, son départ est programmé pour le 1<sup>er</sup> mai 2023.

La Commune va procéder à un appel à candidature afin de le remplacer, l'ensemble des missions incombant au service technique nécessitant bien la présence de 2 personnes à temps complet.

Les travaux concernant la Fibre Optique sont dans leur 2<sup>ème</sup> tranche, une mise en route effective pour certains quartiers peut être envisagée en juin 2023.

Les travaux de construction des 4 logements quartier du Puech se concrétisent le lancement des appels d'offres devrait se réaliser incessamment sous peu.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Rapporteur Emmanuel LEGRAS**

**I/ Inauguration de l'Hôtel de Ville**

Cet évènement est programmé le 28 avril 2023 à 18h30, les invitations ont été transmises, il est prévu d'informer la population via le site de la Commune et par affichage, un devis a été demandé au traiteur La Garriguette pour la réalisation du buffet.

**II/ Reprise des Apéros de Quartier** le vendredi 2 juin Les Bourrels et alentours (Terrisse Champetier Bas) se tiendra chez Alain TOUREL, et celui du vendredi 7 juillet Pontier sera chez Nathalie VAZ FERNANDES.

**SIGNATURES**

**Emmanuel LEGRAS,**  
Maire et Président de séance

**Laetitia RANC**  
Secrétaire de Séance

